

Site

NATURA 2000

Vallée de l'Argenton



Lettre d'information
N° 18 - Janv. 2024



Le Micrommate de Ligurie (*Micrommata ligurina*)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine a repris la compétence NATURA 2000 assurée jusqu'alors par les services de l'Etat. La Région est désormais notre interlocuteur pour la gestion du site de la vallée de l'Argenton.

Au niveau local, j'ai le plaisir d'avoir été réélue à la présidence du Comité de Pilotage le 5 juillet dernier, pour les 3 années à venir et la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais (Agglo2B) a également été réélue pour poursuivre l'animation du site sur la période 2023-2025.

Une nouvelle campagne de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques a été lancée pour les 5 prochaines années auprès des agriculteurs, et de nouveaux Contrats NATURA 2000 ont vu le jour dans la vallée de l'Argenton. Ces deux sujets vous sont présentés dans ce numéro.

Bonne lecture !

Sylvie GERFAULT

Présidente du Comité de
Pilotage du site NATURA 2000



Prairie humide au bord de l'Argenton



Coteau engagé en mesures " Parcelloires "

GESTION DU SITE NATURA 2000

Nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Une nouvelle campagne de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) a été lancée au printemps 2023 pour la **période 2023-2027**. Destinées aux agriculteurs, les MAEC ont pour but d'accompagner, dans le cadre de la Politique Agricole Commune, les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et environnementale.

La vallée de l'Argenton fait partie du zonage MAEC « **Vallées de Bocage et de Gâtine** » qui est piloté par la **Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres**, en partenariat avec le CIVAM (Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) du Haut Bocage, l'Agglomération du Bocage Bressuirais et l'association Bocage Pays Branché, qui réalisent les diagnostics environnementaux.

Pendant les 5 années de la campagne, les exploitants agricoles pourront engager 2 types de mesures, sur la base du volontariat :

- Mesure « **Système** » : dans un objectif général de maintien des prairies et de développement des exploitations autonomes, à l'échelle du système d'exploitation,
- Mesures « **Localisée** » : pour répondre localement à un enjeu de préservation de la biodiversité (ex : coteaux, prairies humides, mares, haies).

Toutes les mesures sont rémunérées sur la base de forfaits à l'hectare, par des fonds de l'Europe (FEADER), de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

En 2023, **31 dossiers MAEC ont été déposés** par les agriculteurs de la vallée de l'Argenton :

- 23 mesures « Système »
- 8 mesures « Localisée »

CONTACT

Julie CADU

Conseillère Agri-Environnement

Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
65, bd de Nantes – CS 80015
79301 BRESSUIRE Cedex
05 49 81 56 40 - 06 77 38 49 90
cmds.chambre-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES



GESTION DU SITE NATURA 2000

2 nouveaux Contrats NATURA 2000 !

En réponse à un appel à projets « Contrat NATURA 2000 » lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agglo2B a proposé 2 projets qui ont été retenus en septembre 2023.

Le Contrat NATURA 2000 « **Pont de Ciron** », à Argentonay, qui a pour objectif de rouvrir des pelouses sèches sur coteaux en cours d'embroussaillage sur une surface de 1 200 m². Ce site abrite notamment la **Gagée de Bohême**, fleur protégée en France qui fleurit au cœur de l'hiver sur les affleurements rocheux. Les travaux ont été réalisés en zone pentue avec des outils portés (débroussailleuses, tronçonneuses...).

Le Contrat NATURA 2000 « **Têtards des Eboulis** », à Val-en-Vignes, qui est le 1^{er} contrat à cibler un habitat particulier : **l'arbre têtard** ! Les travaux prévoient la taille en têtards d'arbres existants mais également la plantation de nouveaux arbres pour la création de têtards, sur une prairie de **1 355 m²** située au bord de l'Argenton.

Ces contrats de 5 ans, signés avec la Région Nouvelle-Aquitaine permettent de financer à 80%, des travaux de restauration et d'entretien des milieux naturels les plus fragiles de la vallée de l'Argenton. Ces contrats concernent uniquement les parcelles privées ou publiques non agricoles. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'animateur du site NATURA 2000 (contact au verso).

On compte désormais **11 Contrats NATURA 2000** sur **6,54 ha**, qui permettent de préserver le patrimoine naturel local.



L'arbre têtard, un foyer de biodiversité

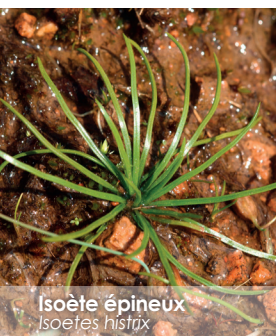


La Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*)

QUELQUES RICHESSES DE LA VALLÉE



Orchis bouffon
Anacamptis morio



Isoète épineux
Isoetes hirta



Doradille du Nord
Asplenium septentrionale



Petite Pimprenelle
Poterium sanguisorba

SUIVIS BIOLOGIQUES

A l'écoute des chauves-souris !

Le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton a fait l'objet d'un suivi sur les chauves-souris afin de compléter les données du site. Ainsi, entre le 15 juin et le 15 juillet, des enregistreurs automatiques à ultrasons ont été placés sur des lieux prédéfinis, pour capter le passage de ces mammifères et déterminer les espèces. De plus, les ouvrages d'arts (ponts, passerelles...) ont été prospectés pour évaluer leur capacité d'accueil et déterminer les aménagements nécessaires qui pourraient servir de gîtes.

Parmi les premiers résultats obtenus, 12 espèces ont été inventoriées, dont 1 espèce non connue jusqu'alors dans la vallée. On dénombre désormais 17 espèces de chauves-souris qui habitent ou fréquentent la vallée de l'Argenton.

Ces suivis ont été menés par les associations Deux-Sèvres Nature Environnement et Détours dans l'Eau, dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, qui apporte un financement de 100%.



© Maxime LEUCHTMAN

Le Grand Rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum

CONTACT

Guillaume KOCH

Animateur du site NATURA 2000
Agglomération du Bocage Bressuirais
27, bd du Colonel Aubry - BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex
05 49 65 99 59 - 06 31 26 66 37
guillaume.koch@aggl2b.fr

valleeargenton.n2000.fr